



Distr.  
GÉNÉRALE

A/8556

S/10432 &

7 décembre 1971

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Vingt-sixième session  
Point 102 de l'ordre du jour  
QUESTION EXAMINÉE PAR LE CONSEIL  
DE SÉCURITÉ À SES 1606<sup>ème</sup>, 1607<sup>ème</sup> ET  
1608<sup>ème</sup> SEANCES, LES 4, 5 ET  
6 DÉCEMBRE 1971

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Vingt-sixième année

Rapport du Secrétaire général sur la situation le long de la ligne  
de cessez-le-feu au Cachemire

1. Le général Luis Tassara Gonzales, chef du Groupe des observateurs militaires de l'ONU en Inde et au Pakistan (UNMOGIP), a signalé le 7 décembre 1971 à 11 heures, heure du Pakistan occidental<sup>1/</sup>, qu'aucun changement majeur n'était intervenu dans les activités aériennes et terrestres depuis son rapport précédent<sup>2/</sup>. Des activités avaient été signalées dans la zone située le long de la ligne du cessez-le-feu, mais il n'avait été constaté aucun mouvement important de la part des forces militaires terrestres de l'Inde ou de celles du Pakistan.
2. Il a été reçu des observateurs militaires de l'ONU les rapports suivants au 6 décembre à 17 heures :
  - a) Le poste de secteur Kotli a signalé que la zone située aux alentours du poste de secteur avait été mitraillée par trois appareils indiens à 15 h 5. Aucun dommage n'avait été causé au poste.
  - b) Le poste de secteur Rawalakot a signalé des tirs sur la ligne du cessez-le-feu et un survol.

<sup>1/</sup> Sauf indication contraire, toutes les heures sont indiquées en heure du Pakistan occidental.

<sup>2/</sup> S/10412/Add.2, 6 décembre 1971.

c) Le poste de secteur Bhimber a signalé que les tirs se poursuivaient sur la ligne du cessez-le-feu.

d) Le poste de secteur Sialkot a signalé que les tirs d'artillerie se ralentissaient et que trois raids aériens avaient eu lieu dans la région de la ville.

3. Il a été reçu des observateurs militaires de l'ONU les rapports suivants au 7 décembre à 7 heures :

a) Le bureau de l'UNMOGIP à Srinagar a signalé un raid aérien à 17 h 40, heure indienne, le 6 décembre et un survol à 0 h 30 environ, heure indienne, le 7 décembre.

b) Le poste de secteur Baramula a signalé des tirs d'artillerie, de mortier, de mitrailleuse, de canon sans recul et d'armes individuelles par les forces pakistanaises tout le long de la ligne du cessez-le-feu relevant de son secteur.

c) Le poste de secteur Punch a signalé que les forces indiennes avaient tiré 1 100 coups de pièce d'artillerie et de mortier au cours de la nuit du 6 au 7 décembre. Il n'y avait pas eu pendant la nuit de tirs de l'artillerie pakistanaise à proximité du poste.

d) Le poste de secteur Bhimber a signalé que les tirs se poursuivaient le long de la ligne du cessez-le-feu mais qu'il ne disposait d'aucun détail.

e) Le poste de secteur Jammu a signalé un bombardement d'artillerie dans la zone située à 12 miles au sud de la ville de Jammu et des attaques aériennes accompagnées de bombardement à 0 h 30 et 4 h 30.

f) Le poste de secteur Sialkot a signalé deux raids aériens ainsi que des tirs d'artillerie dans les zones frontalières pendant la nuit du 6 au 7 décembre.

g) Le quartier général de l'UNMOGIP à Rawalpindi a signalé que des appareils indiens avaient poursuivi pendant la journée et pendant la nuit des raids aériens périodiques sur l'agglomération.

4. Bien que des activités militaires aient été signalées tout le long de la ligne du cessez-le-feu, aucune indication ne permet encore de conclure à des poussées terrestres de grande envergure de la part des forces militaires indiennes ou pakistanaises, sauf dans le secteur de Punch, où les activités ont continué à être très intenses. L'officier de liaison pakistanais a informé l'UNMOGIP que les troupes pakistanaises avaient capturé Chhamb (NW 5462); mais aucune information à cet effet n'avait encore été reçue des observateurs militaires de l'ONU.

